

*Amendement permettant l'application des dispositions
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. 4

N° 11

ASSEMBLÉE NATIONALE

16 décembre 2014

PROGRAMMATION DES FINANCES PUBLIQUES POUR LES ANNÉES 2014 À 2019 - (N°
2449)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° 11

présenté par
le Gouvernement

ARTICLE 4

À la dernière ligne de la dernière colonne du tableau de l'alinéa 2, substituer au nombre :

« 0,6 »

le nombre :

« 0,5 ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Correction d'une erreur matérielle.